

Tranquillité
Santé
Prévention obsèques

VOS FRAIS D'OBSÈQUES,
PENSEZ-Y AUJOURD'HUI
POUR ÉVITER À VOS PROCHES
D'Y PENSER DEMAIN.



OFFRE DE BIENVENUE

**PREMIER MOIS
D'ADHÉSION
OFFERT**

POUR GAGNER EN TRANQUILLITÉ DE VIE, OPTEZ POUR TRANQUILLITÉ SANTÉ

Un décès est un événement bouleversant et personne n'y est véritablement préparé, mais pourtant, c'est dans l'ordre des choses...

Bien trop souvent l'entourage se retrouve désemparé face à la situation. Il a déjà du mal à gérer émotionnellement et s'interroge parfois en plus sur le «comment gérer financièrement».

C'est le cas de la plupart de ces familles dont le défunt n'a rien anticipé de son vivant.

Alors, pour préserver la tranquillité de vos proches et profiter de la vie en toute sérénité, c'est dès maintenant qu'il faut vous préoccuper de vos obsèques.

Pour faire face sereinement à l'organisation et aux frais d'obsèques (transport, cérémonie, sépulture...)
Tranquillité Santé Prévention Obsèques garantit le versement d'un capital pouvant atteindre jusqu'à 9000 €.

C'est vous qui fixez le montant que vous désirez allouer à vos obsèques, au moment de la souscription.
Voyez vite le tableau à l'intérieur.

**À TITRE INDICATIF, LE COÛT
POUR DES OBSÈQUES
DE CATÉGORIE «STANDARD» :**

PRÉVENTION OBSÈQUES !



- cercueil avec les diverses fournitures : entre 1.500€ et 3.000€
 - mise en bière, convoi : entre 350€ et 500€
 - honoraires de l'entreprise de pompes funèbres : entre 300€ et 600€
- Hors frais de sépulture, il faudra compter pour les différentes prestations entre 2.150€ et 4.100€ ou en moyenne 3.500€ avec les différentes prestations.

TRANQUILLITÉ SANTÉ PRÉVENTION OBSÈQUES, LA CONVENTION QUI ASSURE

C'est un contrat d'assurance-vie assuré par SwissLife auquel vous allez souscrire et à ce titre, sachez que **le capital transmis à vos proches après votre disparition peut être exonéré d'impôts, en totalité ou partiellement**, selon la législation fiscale en vigueur.

Alors, même si le montant du capital souscrit est supérieur au montant de vos frais d'obsèques, la différence pourra par exemple, être utilisée pour le paiement des droits de succession... Encore un avantage supplémentaire pour ceux que vous désirez préserver.



POUR LA TRANQUILLITÉ DE CHACUN, ELLE N'A QUE DES AVANTAGES !

1 NI QUESTIONNAIRE DE SANTÉ, NI EXAMEN MÉDICAL, VOTRE GARANTIE EST ACQUISE :

- à compter du 1er du mois suivant la date de réception de votre bulletin de souscription sous réserve du paiement de vos cotisations aux échéances normales, en cas de décès accidentel.
- à compter de la 2ème année du contrat, si le décès est dû à un tout autre motif.

2 CHAQUE MOIS LA MÊME COTISATION ET JAMAIS D'AUGMENTATION :

Le montant de votre cotisation dépend de votre âge au 1er jour de votre souscription. Il restera, quoi qu'il arrive, inchangé pendant toute votre vie (sauf modification de la législation fiscale).

3 DÉSIGNEZ EN TOUTE LIBERTÉ LE OU LES BÉNÉFICIAIRE(S) DE VOTRE CHOIX :

ils peuvent faire partie ou non de votre famille. Vous pouvez même si vous le souhaitez choisir une entreprise de pompes funèbres pour une partie ou la totalité du capital.

4 UN CAPITAL DISPONIBLE RAPIDEMENT :

Le capital est transmis au bénéficiaire de votre choix à réception de l'acte de décès, du certificat médical, d'une copie d'une pièce d'identité officielle et des pièces exigées par la réglementation fiscale.

5 UNE GARANTIE ASSISTANCE 7J/7 ET 24H/24 :

vous est proposée pour accompagner vos proches dans toutes les démarches et formalités administratives liées au décès. Cette garantie supplémentaire est incluse dans le montant de votre cotisation.

EST INCLUS DANS VOTRE CONTRAT, LA PRISE EN CHARGE :

- du transport du corps, en cas de décès, en France ou à l'étranger, à plus de 50 km de votre domicile en France métropolitaine
- de l'organisation et du déplacement d'un membre de la famille, si sa présence sur le lieu du décès s'avère nécessaire
- du retour des membres de la famille, si le décès a eu lieu au cours d'un voyage avec eux.

POUR SOUSCRIRE, C'EST SIMPLE

- Remplissez lisiblement et complètement votre bulletin de souscription avec notamment vos noms et adresse
- Choisissez le montant du capital désiré (entre 3.000 et 9.000 €)
- Désignez votre bénéficiaire
- Dated et signez votre bulletin de souscription au format papier ou électronique
- Au bas du bulletin complétez l'autorisation de prélèvement :
- Nom et adresse du titulaire du compte à débiter, désignation de l'établissement qui tient le compte.

Attention : c'est le titulaire du compte à débiter qui doit dater et signer l'autorisation de prélèvement.

Dans le cas, d'une souscription papier :

- Glissez votre bulletin de souscription et un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal dans l'enveloppe T prévue à cet effet
- Faites-nous parvenir votre enveloppe en la postant.



Votre garantie prendra effet le 1er du mois suivant la date de signature électronique ou la date de réception de votre bulletin de souscription, sous condition de l'encaissement de vos cotisations aux échéances normales, la première cotisation mensuelle étant offerte.

UNE COTISATION MENSUELLE À PARTIR DE 9,90 € PAR MOIS !

Le montant dépend de 2 critères :

- votre âge (calculé par différence de millésime entre l'année en cours et votre année de naissance)
- le capital que vous aurez décidé de consacrer à vos obsèques

Une fois votre première cotisation prélevée, celle-ci n'augmentera plus jamais, quoi qu'il arrive (sauf modification de la législation fiscale).

À l'aide du tableau ci-dessous, déterminez immédiatement le coût de votre cotisation mensuelle (TTC) assistance comprise

Âge à la souscription	Capital 3 000 €	Capital 4 500 €	Capital 6 000 €	Capital 7 500 €	Capital 9 000 €
30 à 39 ans	9,90 €	14,85 €	19,80 €	24,75 €	29,70 €
40 à 44 ans	11,10 €	16,65 €	22,20 €	27,75 €	33,30 €
45 à 49 ans	12,30 €	18,45 €	24,60 €	30,75 €	36,90 €
50 à 54 ans	14,10 €	21,15 €	28,20 €	35,25 €	42,30 €
55 à 59 ans	16,20 €	24,30 €	32,40 €	40,50 €	48,60 €
60 à 64 ans	19,20 €	28,80 €	38,40 €	48,00 €	57,60 €
65 à 69 ans	23,40 €	35,10 €	46,80 €	58,50 €	70,20 €
70 à 74 ans	29,10 €	43,65 €	58,20 €	72,75 €	87,30 €
75 à 79 ans	36,90 €	55,35 €	73,80 €	92,25 €	110,70 €
80 à 85 ans	55,80 €	83,70 €	111,60 €	139,50 €	167,40 €

EXEMPLE :

VOUS SOUHAITEZ CONSACRER À VOS OBSÈQUES UN CAPITAL DE 3.000 € ET VOUS VENEZ DE CÉLÉBRER VOTRE 62^{ÈME} ANNIVERSAIRE.

LE MONTANT DE VOTRE COTISATION MENSUELLE EST DONC FIXÉ À 19,20 € ET RESTERA IDENTIQUE PENDANT TOUTES CES ANNÉES QUI VOUS RESTENT À VIVRE (sous réserve de la législation fiscale).



Olivier L. 42 ans
demeurant à Lille (59)

Ses obsèques, il n'y a pas d'âge pour commencer à y penser.

Plus tôt vous le ferez et plus rapidement vous aurez l'esprit serein comme moi.

En plus en m'y prenant dès maintenant à 42 ans, j'ai la chance d'avoir une cotisation très faible de 16,65 € par mois pour un capital de 4.500 €.

Ça n'a quasiment pas d'incidence sur mon budget... pour l'avenir, je suis totalement rassuré, le moment venu, je ne serai à la charge de personne !



Marthe M. 73 ans
demeurant à Paris 20ème

Tant que l'on n'a pas vécu un décès, on a du mal à savoir réellement combien ça peut coûter. Entre les funérailles et 6 mois après les droits de succession, la somme peut vite atteindre des sommets.

Pour mon cas, le décès de mon mari a coûté 6.500 €, mais pour mettre à l'abri ses proches, il avait tout anticipé en souscrivant à Tranquillité Obsèques. S'il n'avait pas pris les devants, je ne sais pas réellement comment nous aurions fait.

CONTACTEZ-NOUS

Besoin d'un conseil, d'un renseignement, un conseiller est à votre service au N° vert,

0 805 205 205 Service & appel gratuits

Ou par internet

www.tranquillitesante.fr

Ou par courrier

TRANQUILLITÉ SANTÉ - 51-55 rue Hoche - 94767 IVRY SUR SEINE CEDEX

TRANQUILLITÉ SANTÉ, LE SÉRIEUR D'UN GRAND GROUPE !

Partenaire SwissLife assurant plus de 2,5 millions de personnes, TRANQUILLITÉ SANTÉ prend soin de vous.

HD Assurances - 51/55, rue Hoche - 94767 Ivry-sur-Seine Cedex

S.A.S de courtage d'assurances au capital de 600.000€ - RCS Créteil 395 325 053 Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes à la loi - Immatriculation d'intermédiaire assurances 07 002 941 vérifiable auprès de l'ORIAS : 1, rue Jules Lefebvre 75311 Paris cedex 9 www.orias.fr - Soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 09. Recours/réclamation : transmettre votre demande par courrier simple à : H.D. Assurances Service Qualité 51-55 rue Hoche 94767 Ivry sur Seine cedex. Contrat souscrit auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de 169 036 086,38 € Entreprise régie par le Code des Assurances RCS Nanterre 341 785 632. Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez sur simple demande, refuser que vos coordonnées soient transmises à des fins de communication commerciale. Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez-vous adresser au Délégué à la Protection des Données Personnelles, par courrier à : HD Assurances - Délégué à la Protection des Données Personnelles - 51-55 rue Hoche 94767 Ivry sur Seine Cedex ou par mail à l'adresse : rectification@hdassurances.com.